



Nations
Unies



Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

Le TPIY en bref



Lundi 29 janvier 2007

Temps forts du 15/01/07 au 26/01/2007 No. 06

[16/17 janvier](#)

Zelenović plaide coupable de viols et tortures en tant que crimes contre l'humanité

A la suite d'un accord de plaider avec l'accusation, Dragan Zelenović, un ancien soldat bosno-serbe et policier militaire d'occasion dans la ville de Foča, plaide coupable de sept chefs de viol et de torture, commis au cours d'une attaque généralisée et systématique contre les Musulmans de Bosnie de cette ville de l'est de la Bosnie.

Acceptant l'accord de plaider, la Chambre de 1ère instance déclare l'accusé coupable de crimes contre l'humanité (sept chefs), et fait droit à la demande de l'accusation de retirer les sept autres chefs initiaux de viol et tortures en tant que violations des lois ou coutumes de la guerre.

La Chambre demande aux parties de soumettre des mémoires écrits sur la peine d'ici au 14 février. Dans l'accord de plaider, les avocats de Zelenović évoquent une condamnation de 7 à 10 ans de prison ; tandis que l'accusation recommande une peine de 10 à 15 ans de prison.

Le Bureau du Procureur avait, par le passé, demandé que l'acte d'accusation contre Dragan Zelenović soit renvoyé aux autorités de Bosnie-Herzégovine. Cette requête est pendante devant la Formation de Renvoi mais Dragan Zelenović ayant désormais plaidé coupable, il sera condamné à La Haye

[17 et 24 janvier](#)

Trois nouveaux procès s'ouvriront en mars, avril et mai

Ancien responsable de haut rang de l'Armée de Libération du Kosovo (ALK) et premier ministre jusqu'à sa mise en accusation en mars 2005, Ramush Haradinaj sera en procès à compter du lundi 5 mars, avec ses co-accusés Idriz Balaj et Lahi Brajimah. Ces derniers sont deux anciens membres de l'ALK et subordonnés de Ramush Haradinaj.

Le procès de l'ancien ministre de l'intérieur de l'ARYM (Ancienne République Yougoslave de Macédoine), Ljube Boškovski, et de Johan Tarčulovski, un ancien officier de police, débutera le vendredi 16 avril 2007.

Le Général d'armée croate Ante Gotovina, le Colonel Général Ivan Čermak, et le Colonel Général de police Mladen Markač seront en procès à compter du lundi 7 mai.

De plus amples informations sur les affaires et les actes d'accusation évoqués ci-dessus sont disponibles sur le site Internet du Tribunal, page Actes d'accusation et Jugements, Fiches d'information affaire par affaire.

[24 janvier](#)

Le Président Pocar à Zagreb le 8 février

Le Président Fausto Pocar se rendra à Zagreb afin de représenter le Tribunal à une conférence sur l'Établissement de la Vérité après un Conflit Armé. Cette conférence est conjointement organisée par Documenta - Centre de Traitement du Passé, de Zagreb, le Centre de Droit Humanitaire, de Belgrade, et le Centre de Documentation et de Recherche, de Sarajevo. Le Président s'adressera aux participants sur le rôle des procès pour crimes de guerre dans l'établissement de la vérité dans les sociétés en après-guerre. Il profitera de ce déplacement pour rencontrer des représentants du gouvernement croate.

Le Procureur du Tribunal, Carla Del Ponte, et le Greffier, Hans Holthuis, seront également présents à la conférence. La première parlera des rapports entre procès et vérité, tandis que le second participera à une session consacrée à l'importance et à l'avenir des archives du TPIY.

[24 janvier](#)

Rencontres européennes de haut niveau pour le Procureur

La porte-parole du Bureau du Procureur, Olga Kavran, annonce que Carla Del Ponte doit recevoir, le lundi 29 janvier au Tribunal, M. Geoff Hoon, ministre britannique aux affaires européennes. Deux jours plus tard, elle se rendra à Bruxelles pour s'entretenir avec M. Javier Solana, le Haut Représentant de l'UE pour une politique étrangère et de sécurité commune, ainsi qu'avec M. Olli Rhen, le Commissaire européen à l'élargissement. Le 7 février, Mme Del Ponte sera à Madrid pour rencontrer le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Miguel Angel Moratinos.

[25 janvier](#)

Jugement dans l'affaire Margetić (outrage)

Le jugement sera rendu le mercredi 7 février, à 16 heures, dans la salle d'audience 1. *Journaliste indépendant de Croatie, Domagoj Margetić a été inculpé, le 11 septembre 2006, pour outrage au Tribunal, après avoir publié sur son site Internet le nom des témoins protégés entendus dans le cadre de l'affaire Blaškić. L'accusé a plaidé non coupable. Son procès s'est tenu le 30 novembre dernier puis a repris et s'est terminé le 8 décembre.*

LE TPIY EST RESTÉ EN 2006 L'OBJET D'UNE CURIOSITÉ PUBLIQUE BIENVENUE

L'an dernier, 249 groupes représentant un total de 6.342 personnes ont visité le Tribunal, faisant de 2006 la deuxième année consécutive au cours de laquelle la barre des 6.000 visiteurs a été franchie. Les étudiants, notamment en droit, ont constitué l'essentiel des visiteurs (4.334), suivis par les groupes socioprofessionnels (juristes, militaires et policiers : 1.354 visiteurs).

La plupart des groupes étaient originaires des Pays-Bas (65) et des pays voisins (Allemagne : 25 ; Belgique : 19 ; France : 13). Toutefois, 23 groupes vinrent des Etats-Unis, quatre du Canada, huit de Norvège et quatre d'Irak.

En ce qui concerne les visites « virtuelles », le site Internet du Tribunal a été consulté par quelque 17 millions de personnes (17.595.532), un nombre en légère baisse par rapport à 2005 (20.603.889). Mais – et c'est un développement significatif !- les trois sites offerts dans les langues parlées dans l'ex-Yougoslavie (albanais, bosniaque/croate/serbe, et macédonien) ont reçu 4 millions 321.000 visiteurs (4.3290.871), un chiffre en hausse de 77% par rapport à 2005 (2.435.918 visiteurs).

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 100 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 100 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 48 condamnées (sept sont en attente de transfert, 24 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, un condamné est décédé en cours d'exécution de peine), et 11 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie. Par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 61 accusés : 13 sont devant la Chambre d'appel, deux attendent le jugement de Chambres de 1^{ère} instance, 23 sont en procès, 17 sont en phase préliminaire du procès et six sont toujours en fuite.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistants : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
